

Le 16 avril 2024

**Décision de la Présidente n° :  
32-2024**

**Objet :  
Attribution des marchés de  
travaux pour la requalification  
de la place du souvenir à  
Vourles – 2 lots**

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DE LA PRÉSIDENTE DE LA CCVG**

**La Présidente de la Communauté de Communes de la Vallée du Garon,**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le Code de la Commande Publique ;
- Vu la délibération n°2020-31, en date du 6 juillet 2020, relative aux délégations consenties en application des dispositions des articles L.5211-9 et L.5211-10 du CGCT ;
- Vu l'appel public à concurrence envoyé en publication le 24 février 2024 au Moniteur et sur le site internet de la CCVG ;
- Ont été réceptionnées 12 offres à la date limite de remise des offres fixée au 21 mars 2024 à 12 heures pour cette consultation et aucune hors délais ;
- Considérant l'analyse des offres réalisée conformément aux critères de jugement des offres énoncés dans le règlement de la consultation pour cette consultation ;

### **DECIDE**

#### **Article 1 : TITULAIRE**

D'attribuer les marchés comme suit :

**LOT 1 - VOIRIE : Entreprise REGIL TP - 12, avenue de Chantelot – 69520 GRIGNY.**

**LOT 2 – ESPACES VERTS : Entreprise NATURE – 24, chemin des Ronzières - 69390 VOURLES**

D'autoriser la Présidente à signer les marchés correspondants et tous les documents nécessaires à leur bonne exécution.

**Communauté de Communes de  
la Vallée du Garon**

Parc d'activités de Sacuny  
262 rue Barthélémy Thimonnier  
69530 Brignais

Tél. 04 72 31 78 72  
contact@cc-valleedugaron.fr

## **Article 2 : DUREE**

La durée prévisionnelle fixée par le marché est :

**POUR LE LOT 1** : 4 mois incluant la période de préparation d'un mois.

**POUR LE LOT 2** : 3 mois incluant la période de préparation d'un mois

Un ordre de service établi par le maître d'oeuvre donnera date certaine au commencement des travaux pour chacun des lots.

## **Article 3 : PRIX**

Le montant estimatif des marchés à prix unitaires basé sur le Détail Quantitatif Estimatif du lot considéré est de :

### **POUR LE LOT 1 – VOIRIE :**

Montant € HT :	169 181,00 €
TVA 20 %	33 836,20 €
Montant € TTC :	203 017,20 €

### **POUR LE LOT 2 – ESPACES VERTS :**

Montant € HT :	29 905,50 €
TVA 20 %	5 981,10 €
Montant € TTC :	35 886,60 €

**Article 4** : Le Directeur Général des Services et Monsieur le Chef du Service Comptable de Givors sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

**Article 5** : Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision au Conseil Communautaire.

Fait à Brignais,

La Présidente de la CCGV,  
Madame Françoise GAUQUELIN